Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-0327042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN . Mme GAUTHIER

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. SOUFFLET à Mme PELOIS
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

****

N° 03

OBJET : <u>Règlement budgétaire et financier</u>

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources humaines et à la Vie Économique, informe l'assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) qui doit obligatoire comporter certaines précisions sur la gestion pluriannuelle des crédits

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le règlement budgétaire et financier (RBF) doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le RBF est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :
- les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents,
- les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-0327042026-DE

- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.
-

De manière facultative, l'article L. 5217-10-8 du CGCT précise que le RBF peut également prévoir les modalités de report de crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

M. MORANGE présente le projet de règlement budgétaire et financier joint en annexe.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- adopte le règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*